



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Procès-verbal N° 02/2019

Séance du mardi 19 novembre 2019 à 18h30

Administration communale, annexe polyvalente, Paudex

Sous la présidence de Monsieur Didier Bérard

Le Président, M. Didier Bérard, ouvre la séance à 18h30.

Il salue la présence des personnes suivantes : les membres du Comité de Direction, à savoir M. Jean-Marc Chevallaz, président, M. Gérald Fontannaz, M. Gil Reichen et M. Jean-Claude Rochat de même que M. le Commandant Dan-Henri Weber, secrétaire du CoDir et M. Robin Carnello, président du Conseil communal de Pully.

Les personnes suivantes se sont excusées : Mme Nathalie Greiner, membre du CoDir, M. Christian Marrel, président du Conseil communal de Belmont, Mme Maude Müller, présidente du Conseil communal de Savigny ainsi que MM. les Députés Guy-Philippe Bolay et Christian Van Singer.

1. Appel

M. Bernard Montavon, secrétaire, procède à l'appel. Mme Anita Bonjour s'est excusée. Dix-huit membres sont présents. La majorité absolue des conseillers est réunie et l'assemblée peut valablement délibérer.

Acceptation de l'ordre du jour

Le Président mentionne qu'il y a une erreur au point 6, comme cela a été annoncé par le secrétaire. Le préavis N° 4-2019 n'a pas été étudié par la Commission de gestion mais par une commission ad hoc, composée de MM. Christian Dupertuis, Xavier De Landerset et David Häusermann.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Président au secrétaire.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président signale qu'aucune activité spécifique nécessitant une communication n'a eu lieu depuis le dernier Conseil intercommunal.

4. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité, informe de ce qui suit :

Accréditation définitive du corps de Police

« En date du 24 octobre, la Commission d'accréditation cantonale a visité les locaux de notre corps de Police. A l'issue de cette visite, un préavis favorable a été donné. Le Commandant et moi avons été conviés par la Conseillère d'Etat à une cérémonie le lundi 9 décembre qui aura lieu au Centre de la Blécherette en présence du Commandant de la police cantonale. Lors de cette cérémonie, nous saurons, de manière définitive, si l'accréditation nous est accordée. Ce que nous espérons vivement, vu le préavis positif.

La visite effectuée par le collège des commissaires le 24 octobre avait pour but de vérifier principalement 7 critères d'évaluation qui devant être impérativement remplis pour l'obtention de l'accréditation à savoir :

- 1) Les effectifs policiers affectés aux missions générales de police ;
- 2) Les Assistants de sécurité publique (uniformes, matériels et véhicules) ;
- 3) L'équipement (informatique et radios) ainsi que les véhicules d'intervention ;
- 4) Les infrastructures des locaux (locaux d'audition et de détention), l'accueil, la réception et la confidentialité, ainsi que la sécurité des agents ;
- 5) La formation, car tous les policiers actifs doivent être détenteurs du Brevet fédéral. Les plus anciens ayant effectué un apprentissage doivent être au bénéfice d'un certificat ;
- 6) Le pilotage et la gestion qualité, à savoir : un service 24h /24h – 7j/7j, la capacité à gérer deux interventions simultanées, l'accès de tous les collaborateurs au code de déontologie ainsi qu'aux différents ordres de service internes et directives opérationnelles du Canton (présent sur l'intranet) ;
- 7) L'organisation de la conduite, avec un tournus des cadres de permanence atteignables en tout temps.

Ces critères étant pleinement remplis, c'est la raison pour laquelle la commission a préavisé favorablement sur notre dossier ».

Poste de Police

« Je vous informe que les travaux de notre Poste de police sont à bout touchant. Il y a encore de retouches à réaliser, mais comme vous le savez, les retouches prennent malheureusement toujours du temps à être réalisées. Du coup, nous espérons faire mouche à deux reprises en fêtant l'accréditation et la fin des travaux au printemps 2020. Nous vous transmettrons les informations utiles le moment venu afin de fêter cela dignement, mais toujours avec la réserve qui s'impose ».

5. Préavis du Comité de direction N° 3 – 2019 - Budget 2020

Le Président donne la parole à Mme Schranz, présidente de la Commission de gestion, pour faire un résumé du rapport ou apporter des précisions. Mme Schranz décline.

Le Président remercie la Commission pour son travail et passe ensuite à l'examen du préavis 3-2019 – Budget 2020 qui ne soulève ni remarques ni questions. Le fascicule du budget est ensuite passé en revue.

En rapport avec le compte 600.4356, gestion des cartes CFF, Mme Krenger demande si ces cartes sont désormais à retirer à la Commune. M. Chevallaz confirme en précisant qu'elles sont désormais à disposition au Greffe, ceci dans le cadre d'une réorganisation de ses tâches et par mesure d'économies (./ CHF 7'000.- env.). Elles étaient disponibles à la police car les horaires étaient plus larges que ceux de l'administration, par exemple samedi-dimanche. Mme Krenger souhaite également savoir en quoi consiste cette facturation à Pully. M. Chevallaz répond qu'elle correspond au travail pour la gestion de ces cartes.

Le budget ne sollicitant pas davantage de remarques ou de questions, le Président donne lecture des conclusions du préavis.

Le préavis 3-2019 – Budget 2020 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis du Comité de direction N° 4-2019 Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet Odyssee

Le Commandant et le Plt Baeriswyl, chef des Services généraux, présentent le projet qui touche la police cantonale et les huit polices du Canton selon les bases légales. Le projet a commencé en 2017 et consiste en le renouvellement de trois applications de police pour le 31 mars 2022 au plus tard.

M. Mayor demande si l'application Polaris aura des interfaces avec d'autres cantons.

Réponse du Commandant et du Plt : oui, au sein du Canton et entre les cantons.

Suite aux objectifs mentionnés par le Cdt, Mme Schranz souhaite savoir comment ce système augmente la mobilité.

Réponse du Cdt : les rapports sont faits sur le lieu de l'intervention, de même que leur transmission à la magistrature.

M. Mayor demande si les données sont cryptées.

Réponse du Plt : oui.

M. Freise demande à quelle fréquence le changement de matériel est prévu.

Réponse du Cdt : le changement des téléphones est prévu tous les deux ans et est compris dans le budget pour un coût total de CHF 17'647'000.- dont CHF 520'000.- environ pour notre organisation Police Est Lausannois.

M. Jaquet souhaite savoir si BEDAG est sous confidentialité à 100 %.

Réponse du Cdt : bien entendu ! Il s'agit d'un hébergeur. Chacun ne pourra pas y accéder.

Mme Krenger demande comment s'effectue le transfert d'informations entre les cantons.

Réponse du Cdt : par la centrale qui a accès aux infos entre les cantons.

Mme Krenger souhaite également savoir ce qu'il en est des problèmes de communication.

Réponse du Cdt : il n'y a plus de problème aujourd'hui car on a un seul canal.

M. Freise demande si les garde-frontières ont le même système.

Réponse du Cdt : non. Ils ont leur propre système pour communiquer entre eux.

Mme Lio souhaite connaître la marque des téléphones.

Réponse du Cdt : il s'agit de l'iPhone car c'est le plus sécurisé.

M. Burri souhaite savoir qui passe les commandes. Chaque police ?

Réponse du Cdt : la DGNSI effectue des achats groupés.

M. Mayor demande si Xplain a offert des garanties pour le long terme.

Réponse du Cdt : Xplain assure le suivi du projet pendant 5 ans. Cependant, on ne peut véritablement en être sûr.

M. Freise s'interroge sur la possibilité de se retirer du projet en cas de rachat par un autre pays.

Réponse du Cdt : cela ne va pas se faire en trois mois.

M. Chevallaz ajoute que BEDAG appartient à la Confédération et aux cantons. Elle ne fait qu'héberger les données.

M. Reichen indique qu'il ne faut pas avoir peur car, en cas de rachat, l'acheteur reprendrait les obligations contractuelles, y compris la sécurité des données.

M. Witschi rappelle que le projet consiste en de l'interfaçage et pour l'échange d'informations, ceci pour 5 ans au maximum.

M. Reichen affirme que le projet ne va pas s'éteindre dans 5 ans. Il aura pu évoluer, une autre société aura pu l'acheter mais pas l'abandonner.

Le Cdt indique qu'une prolongation du contrat est possible.

M. Witschi mentionne qu'une augmentation du budget de fonctionnement annuel est plutôt positif pour assurer le développement du logiciel.

M. Dupertuis donne ensuite lecture de son rapport puis le préavis est passé en revue.

Au point 5.3 du préavis, concernant le financement, Mme Schranz demande si les CHF 120'000.- destinés à l'alimentation du fonds ne provoqueront pas un dépassement du budget.

M. Chevallaz répond que non car les communes ont toujours été remboursées sur CHF 900'000.- jusqu'ici.

Mme Krenger demande en quoi consiste un tuilage.

M. Chevallaz répond que cela sert à éviter la superposition des coûts.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis.

Le préavis du Comité de direction N° 4-2019 est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

7.1 Mme Lio s'adresse au Commandant en disant avoir lu dans 20 minutes qu'il y a beaucoup d'erreurs en matière de **signalisation routière à Pully**.

Le Commandant répond qu'il n'y a pas beaucoup d'erreurs et qu'il n'y en a pas plus à Pully qu'ailleurs. Il y a beaucoup de chantiers à Pully et de changements en relation avec ceux-ci. On a oublié d'enlever la signalisation avant à l'endroit concerné. Habituellement, on ne regarde pas les anciennes signalisations. Comme cet ancien commandant à la retraite s'est exprimé à ce sujet, on en parle.

Le Commandant a demandé à son équipe de faire un point de situation sur cette signalisation à Pully.

7.2 Mme Krenger rappelle à M. Chevallaz qu'il avait fait la promesse que le **bulletin d'information** serait à nouveau disponible dès septembre. Il n'a cependant pas encore été reçu.

M. Chevallaz indique qu'il y a effectivement un peu de retard mais que le nécessaire sera fait.

7.3 Mme Krenger informe avoir contribué aux amendes à Pully – au port de Pully – suite au retour tardif d'un bateau de la CGN et demande s'il ne serait pas possible de disposer de cartes permettant d'augmenter le temps de parage, comme cela se fait à Lausanne.

M. Chevallaz répond que la mise en place d'un système de carte à gratter est à l'examen.

Le Cdt ajoute que le temps de parage est de 3 heures au Quai Milliquet et de 6 heures dans le reste de la Commune suite à la demande des riverains. Il est toujours difficile de trouver le juste milieu pour les uns et les autres. La question du parage est à l'étude pour satisfaire la majorité des citoyens.

M. Witschi, disposant d'un bateau à Paudex et se parquant à Pully, dit se réjouir d'une solution au travers de cartes à gratter.

M. Chevallaz rappelle que ce n'est pas la police mais les communes qui sont compétentes en matière de réglementation du parage.

Le Président remercie la commune de Paudex pour la mise à disposition de la salle.

M. Fontannaz indique que Paudex est contente de pouvoir à nouveau recevoir l'ASEL sur son territoire et qu'elle a le plaisir d'offrir l'apéritif.

Le Président remercie M. Fontannaz et conclut en informant que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura probablement lieu en juin 2020.

La séance est levée à 19h45.

Pully, le 29 mai 2020

Le Président

Le Secrétaire

Didier Bérard

Bernard Montavon

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron